

Plan communal de gestion des déchets de la commune de HASSI EL FRID

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
Gouvernorat de Kasserine Municipalité de Hassi El Frid
Décembre 2019



Plan communal de gestion des déchets de la commune de HASSI EL FRID

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
Gouvernorat de Kasserine Municipalité de Hassi El Frid
Décembre 2019

La Tunisie s'est engagée pleinement sur la voie de la décentralisation ; le Code des Collectivités Locales et les élections municipales de 2018 ont conféré à l'échelon municipal de nouvelles prérogatives et de nouveaux périmètres de responsabilité qui l'installent définitivement comme acteur référent de la gouvernance locale.

Ce guide de pilotage s'inscrit dans le cadre du programme IDEMA - « Initiative pour une Décentralisation Efficace et des Municipalités Attractives »-, réalisé par CILG VNG International et financé par le Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas. Ce document vient consigner les résultats de la démarche de renforcement de capacités de la commune de Hassi Lefrid en matière de planification municipale de gestion des déchets. Il s'agit d'aiguiller la commune bénéficiaire pour l'amener à développer un plan de gestion des déchets pertinent et efficace, permettant d'améliorer le niveau des services municipaux et répondant aux attentes des citoyens.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	8
1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE HASSI EL FRID	8
1.1. Fiche signalétique de la commune de Hassi El Frid	8
1.2. Situation géographique de la commune	9
1.3. Caractéristiques générales de la commune	10
2. CADRE GENERAL DU PCGD DE LA COMMUNE	11
2.1. Cadre institutionnel	11
2.2. Cadre législatif et réglementaire	11
2.3 Production des déchets ménagers solides dans le pays	12
2.4. Principes directeurs et cadre du PCGD	13
2.4.1. Principes directeurs	13
2.4.2. Cadre du PCGD	13
3. SYNTHESE GENERALE DU DIAGNOSTIC DE LA PROPRETE	15
3.1. Diagnostic organisationnel et gestion des ressources humaines	15
3.2. Diagnostic technique	16
3.3. Diagnostic de la communication	18
3.4. Diagnostic financier et calcul des coûts	18
4. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	22
4.1. Opportunités et contraintes	22
4.2. Points forts, points faibles et recommandations	23
5. VISION FUTURE ET FICHES D' ACTIONS	26
5.1. Vision future de la commune (Horizon 2024)	26
5.2. Fiches d'actions	26
5.3 Planning de réalisation et coût estimé du PCGD	42
5.4 Pistes de financement du PCGD	42

LISTE DES TABLEAUX:

Table 1. Répartition de l'effectif total de la section de propreté	14
Table 2. Estimation des quantités des déchets collectés en tonne par an	16
Table 3. Rapport entre les déchets collectés par rapport aux déchets produits	16
Table 4. Couverture de la collecte des déchets dans le périmètre communal	16
Table 5. Estimation du coût de collecte et de transport des déchets (Secteur Hassi El Frid)	18
Table 6. Ratios par Habitants -2018	20

FIGURES :

Figure 1. Ville de Hassi El Frid du gouvernorat de Kasserine	8
Figure 2. Composition moyenne des DMA (Anged 2019)	11
Figure 3. Eléments constitutifs du coût total de collecte et transport des déchets	19
Figure 4. Ratios par habitant (2018)	20

INTRODUCTION GENERALE

La planification stratégique de la gestion des déchets constitue, sans doute, l'élément fondamental et le pilier stratégique dans tout effort d'amélioration de la propreté des villes tunisiennes. C'est ainsi que le Plan Communal de Gestion des Déchets (PCGD) est nécessaire et constitue le meilleur cadre de réflexion, de planification, d'action et de gestion participative des déchets dans la commune.

La présente mission s'inscrit dans le cadre de la composante 02 du programme IDEMA-Initiative pour une Décentralisation Efficace et des Municipalités Attractives, qui vise à doter la

commune de Hassi El Frid d'un Plan de Gestion des Déchets dans une logique d'amélioration des

prestations et des services dans le domaine en question. Le présent document traite les aspects techniques de collecte, transport et traitement des déchets, les aspects d'organisation et gestion des ressources humaines du service propreté, les aspects de communication et les aspects financiers et de calcul des coûts.

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE HASSI EL FRID

1.1. Fiche signalétique de la commune de Hassi El Frid

Commune	HASSI EL FRID		
Délégation	HASSI EL FRID		
Gouvernorat	KASSERINE		
Date de création	11 Septembre 2015		
Superficie	96835 Hectares	Zone urbaine	10 %
		Zone rurale	90 %
Population	Recensement 2014	19.400 habitants	
Nombre de secteurs	5 (Hassi El frid, El Hechim, Khanket Jezia, Saloum, EL Kamour)		
Nombre des membres du conseil	18		
Vocation	Rurale		
Effectif	Agents		
Arrondissements	-		
Partenariat avec des communes étrangères	-		

1.2. Situation géographique de la commune



Figure 1. Ville de Hasi El Frid du gouvernorat de Kasserine

La municipalité de Hassi El Frid a été créée sur la base de la décision gouvernementale n ° 600 du 11 Septembre 2015. Il s'agit d'une municipalité rurale comptant 19 400 habitants en 2014 répartis entre cinq secteurs: Hassi El Frid, El Kamour, Saloum, Ghanket El Jazia et El Hechim. La commune, qui appartient administrativement à la délégation de Hassi El Frid, est située au Sud Est du gouvernorat de Kasserine, à la frontière de celle-ci et le gouvernorat de Sidi Bouzid. Elle se trouve à 40 Km de la ville de Kasserine et la commune la plus proche est Bir Lahfay qui appartient au gouvernorat de Sidi Bouzid (30Km).

1.3. Caractéristiques générales de la commune

A. Données géographiques sur la commune

Délégation	Hassi El Frid	El Hechim	Ghanket El Gezia	Saloum	El Kamour
Industrielle	25762	15004	13472	8497	34100

B. Données sur les habitants, les ménages et logements

La municipalité se démarque par un caractère rural et par l'absence quasi totale de la vie urbaine: 88% des maisons sont de type traditionnel et 95% des logements sont occupés par leur propriétaire. 60% des ménages utilisent des puits perdus pour évacuer les eaux usées. La société tunisienne d'électricité et de gaz est le principal moyen d'éclairer les maisons à raison de 84%.

	Habitants	Ménages	Logements
Délégation de Hassi El Frid	19,400	3,746	4,288
Hassi El Frid	5,328	1,082	1,239
El Hechim	1,637	344	397
Ghanket El Gezia	2,414	511	554
Saloum	2,484	482	612
El Kamour	7,537	1,327	1,486

C. Evolution par secteur des habitants, habitats et ménages :

Sur la base d'un taux d'accroissement annuel du nombre des habitants de 0,64 %, un taux d'accroissement annuel du nombre des ménages de 1,49% et un taux d'accroissement annuel du nombre des logements de 1,99%, les données projetées dans le temps sur le nombre par secteur des habitants, habitats et ménages sont recapitalisées dans les tableaux qui suivent :

Commune Hassi El Frid

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Habitants	19400	19524	19649	19775	19901	20029
Ménages	3746	3802	3858	3916	3974	4034
Logements	4288	4373	4460	4549	4640	4732
Pers/ménage	5.2	5.1	5.1	5.0	5.0	5.0

2. CADRE GENERAL DU PCGD DE LA COMMUNE

2.1. Cadre institutionnel

- Les communes sont responsables de toute la chaîne de la gestion des déchets
- Quelques communes ont recours à des opérateurs privés
- Les missions de stratégie nationale, planification, Gestion des déchets dangereux et des filières sont dévolues à l'ANGed
- L'ANGed assure l'assistance technique aux communes
- L'ANPE est chargée des missions de contrôle et suivi environnemental
- Les producteurs des déchets (principe de pollueur/payeur) : citoyen, industriel, commerce, éleveurs d'animaux, hôpital, administration, garagiste, Sont impliqués dans toute la chaîne de gestion des déchets de la présentation des déchets pour évacuation, en passant par le transport /transfert jusqu'à l'élimination.

2.2. Cadre législatif et réglementaire

La Loi n°96-41 du 10 juin 1996 qui constitue le texte de référence en matière de gestion des déchets solides. Cette loi est relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination ayant pour objet de fixer le cadre approprié dans le domaine des déchets et de leurs modes de gestion.

Une dizaine de textes juridiques existent et sont en vigueur; ils portent par exemple sur :

- Infraction aux règlements d'hygiène dans les zones relevant des collectivités locales
- Déchets d'emballage, huiles lubrifiantes et filtre usagées, Piles et accumulateurs, Déchets dangereux, déchets hospitaliers, pneus usagés...
- Création ANGed
- FODEP
- Code de la fiscalité locale
- GMG (Groupement de Maintenance et de la Gestion)

VDifférents cahiers des charges

Citons par exemple,

- Loi n° 75-33 du 14 mai 1975, portant promulgation de la loi organique des communes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2006-48 du 17 juillet 2006.
- Loi n°97-11 du 3 février 1997, portant promulgation du code de la fiscalité locale, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée.
- Décret gouvernemental n° 2016-602 du 26 mai 2016, portant modification des limites territoriales de certaines communes.
- Loi n° 2006-59 du 14 août 2006, relative à l'infraction aux règlements d'hygiène dans les zones relevant des collectivités locales
- Loi n° 2016-30 du 5 avril 2016, modifiant et complétant la loi n° 2006-59 du 14 août 2006, relative à l'infraction aux règlements d'hygiène dans les zones relevant des collectivités locales

- Décret n° 2007-1866 du 23 juillet 2007, fixant la liste des contraventions aux règlements d'hygiène dans les zones relevant des collectivités locales et des amendes encourues.
- Arrêté du ministre de l'environnement et du développement durable du 17 janvier 2007, relatif à l'approbation des cahiers des charges fixant les conditions et les modalités d'exercice des activités de collecte, de transport, de stockage, de traitement, de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux.

Le nouveau code des collectivités locales CCL du 26 avril 2018 a apporté un nouveau souffle en matière de gestion communale en allouant plus d'autonomie financière et de prise de décision aux collectivités locales. Ce code favorise la participation citoyenne et appuie la décentralisation, principe énoncé dans la nouvelle constitution de Janvier 2014. Les principes constitutionnels liés directement au pouvoir local sont les suivants :

- Le principe de la libre administration des affaires locales.
- La reconnaissance aux collectivités locales d'une compétence réglementaire, et leur dotation de moyens de la gestion libre.
- L'autonomie administrative et financière et l'octroi aux collectivités locales de moyens appropriés.
- Le principe de la solidarité.
- Le principe de la coopération décentralisée.
- Le principe de la démocratie participative et de la gouvernance ouverte.
- Le principe de la subsidiarité.
- Le principe de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires locales.
- Le principe du contrôle à posteriori et la suppression du contrôle préalable.

2.3 Production des déchets ménagers solides dans le pays

La quantité de déchets ménagers et assimilés DMA produites, en Tunisie, annuellement est estimée à 2,6 millions de tonnes (estimations de 2019). Le taux de croissance des DMA est estimé à 2.5%. Il est à signaler que les déchets ménagers se caractérisent par un taux élevé de matières organiques (63%) et par un taux élevé d'humidité variant entre 65% et 70%.

Composition moyenne des déchets ménagers et assimilés

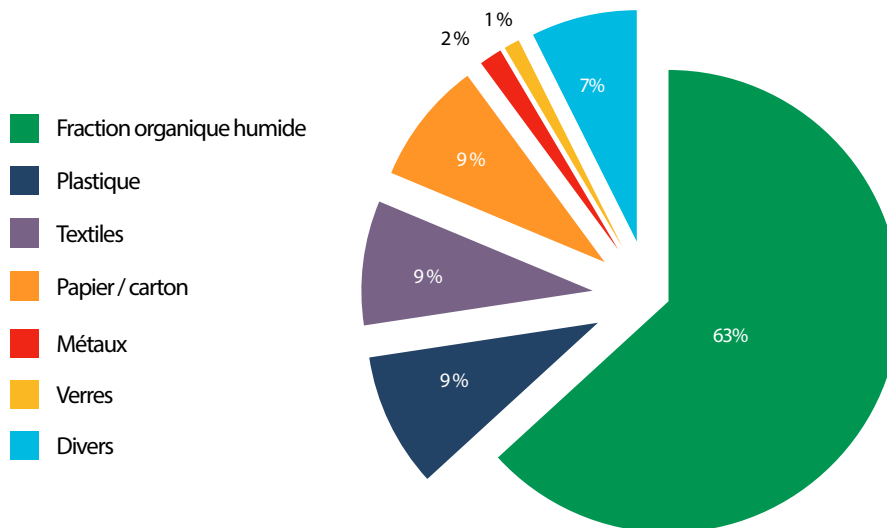


Figure 2. Composition moyenne des DMA (ANGed 2019)

2.4. Principes directeurs et cadre du PCGD

2.4.1. Principes directeurs

Plusieurs principes essentiels guident l'élaboration et la mise en œuvre du PCGD dont notamment :

1. Le développement durable : Le développement durable cherche à concilier trois piliers indissociables : l'égalité sociale, le développement économique et la préservation de l'environnement.
2. La gestion intégrée : L'élaboration du PCGD doit tenir compte, d'une gestion intégrée des déchets : toutes catégories de déchets, tous les maillons de la chaîne de gestion ainsi que toutes les filières de valorisation.
3. La responsabilisation : La planification locale de la gestion des déchets est une démarche responsable, qui doit être soutenue par les élu(e)s locaux en relation avec la société civile.
4. La synergie des actions : Les services communaux, les élus et les acteurs externes concernés de la ville doivent interagir dans le but d'atteindre des objectifs communs avec une économie de moyens.
5. La transparence : Les consultations et les prises de décision doivent se faire de manière libre, démocratique et ouverte, favorisant le contrôle citoyen et la bonne gouvernance ;
6. L'implication et la participation : La planification locale doit reposer sur une approche participative, où le citoyen est associé aux diverses étapes de la démarche d'élaboration du plan par le biais de la concertation et de l'information dans un processus dynamique de communication : son implication à toutes les étapes est un gage de réussite du processus de planification.
7. Principe d'économie : Les moyens et les ressources de la commune sont limités, il faut donc éviter le gaspillage et utiliser les moyens nécessaires pour obtenir le résultat attendu avec l'efficacité maximale.

2.4.2. Cadre du PCGD

A. Activités concernées

Les activités concernées par la gestion des déchets couvrent la pré-collecte, la collecte des déchets ainsi que leur transport jusqu'à la décharge ou le centre de transfert. Les sources de déchets sont les citoyens ou encore les déchets provenant du balayage effectué par les agents de la commune. Il est à rappeler que les décharges et les centres de transfert sont gérés :

- Par l'ANGed quand elles sont dotées de décharges contrôlées ou de centres de transfert
- Par les communes quand les communes ne sont pas desservies par de décharges contrôlées

B. Horizon du PCGD

En tant qu'outil de planification et de développement, le PCGD sera défini sur un horizon de planification de cinq (5) ans. Il couvre ainsi la période 2020-2024.

C. Déchets concernés

Le tableau présenté ci-après précise les déchets concernés par le présent PCGD ainsi que leurs principales caractéristiques :

	Origines	Nature	Responsabilités
Ordures ménagères	<ul style="list-style-type: none"> - Les ménages - Les hôtels - Déchets issus de balayage des rues 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiques - Papiers, - Tissus, - Plastiques, - Toxiques, - Autres 	Enlèvement et transport sont à la charge de la commune
Ordures assimilées	<ul style="list-style-type: none"> - Les restaurants, (universitaires, gargotes etc...); - Etablissements scolaires et universitaires; - Les bureaux (Ministères; banques, sociétés); - Les cantines (sociétés, hôpitaux, etc...); - Les Commerces (boucheries, alimentation générale, etc.); - Les grandes surfaces; - Les prisons; - Les casernes (Intérieur et Défense nationale); - Les poulaillers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiques - Papiers, - Tissus, - Plastiques, - Toxiques, - Autres 	Enlèvement et transport sont à la charge de la commune en cas de convention individuelle avec paiement annuel.
Déchets de jardin et des espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Les professions agricoles et forestières - Les ménages - Les collectivités - Les administrations - Les hôtels - Les établissements scolaires et universitaires - Les hôpitaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Gazons - Herbes - Tailles - Plantes grimpantes - 	Le producteur est responsable de l'évacuation de ses déchets soit par : <ul style="list-style-type: none"> - ses propres moyens - les privés - les services de la commune moyennant paiement
Déchets encombrants	<ul style="list-style-type: none"> - Les ménages - Les industriels - Les commerçants - Les hôtels - Les artisans - 	<ul style="list-style-type: none"> - Bois - Métaux - Verre - Plastique - Carcasses - Vieux meubles - Autres 	Le producteur est responsable de l'évacuation de ses déchets; le recours aux services des communes est payant
Déchets de démolition et les gravats	<ul style="list-style-type: none"> - Les ménages - Les administrations - Les chantiers de T.P - Les chantiers de construction et de démolition. - Les chantiers de réhabilitation et rénovation - Le curage des cours d'eaux... 	<ul style="list-style-type: none"> - Briques - Terre - Sable - Pierre - Fer - Bois - Verre - Plastique - Boue - 	Le producteur est responsable de l'évacuation de ses déchets soit par : <ul style="list-style-type: none"> - ses propres moyens - les privés - les services de la commune moyennant paiement

3. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC DE LA PROPRETÉ

3.1. Diagnostic organisationnel et gestion des ressources humaines

Caractéristiques de l'organisation

Dans le cadre du renforcement de l'action municipale et en vue de lui conférer l'efficacité et l'efficacité requise, un nouvel organigramme a été élaboré pour la municipalité de Hassi El Frid en 2018. La section propreté et environnement est rattachée au service technique et elle est chargée de la propreté de la ville en général, notamment par :

- La collecte des déchets ménagers et entretien des avenues et trottoirs
- La collecte des déchets de démolition, déchets verts et déchets industriels selon les lois en vigueur
- La Lutte contre les insectes et exploitation des décharges avec les directions concernées.

En ce qui concerne la section du parc municipal, elle est rattachée directement au secrétariat général et il sera utilisé principalement comme fourrière.

Caractéristiques des effectifs de la propreté

La section propreté de la commune de Hassi El Frid n'assure les travaux de collecte et de nettoyage que pour le secteur de Hassi El Frid. En effet, mis à part d'une ouvrière balayeuse, l'effectif total chargé de la propreté du secteur de Hassi El Frid compte 10 personnes occasionnelles réparties comme suit :

Table 1. Répartition de l'effectif total de la section de propreté

Catégorie d'activité	Poste	Effectif	Total	%
Direction de propreté	Responsable	1	0	9%
	Agent administratif	0		
Collecte et transport des déchets	Chef d'équipe	0	6	55%
	Chauffeur	2		
	Eboueur	4		
Nettoiemment	Chef d'équipe	0	4	36%
	Balayeur	4		
Effectif total de propreté			11	

- Chaque équipe de collecte se compose d'un chauffeur et de 2 ouvriers.
- Nous observons une absence d'un chef d'équipe pour la supervision sur terrain des travaux de propreté de la ville (collecte des déchets et balayage).
- Les ouvriers affectés à la collecte des déchets comptent 6 personnes, soit 55% de l'effectif total de propreté dont 2 chauffeurs et 4 éboueurs.
- Exception faite d'une ouvrière qui est chargée des travaux de balayage, tout l'effectif de la section propreté est occasionnel.

Gestion du personnel

- Le responsable propreté dispose d'un niveau primaire. Il a 39 ans et il a acquis une expérience professionnelle à travers son travail avec le conseil rural depuis 2009. Il est chargé de la propreté dans la commune depuis sa création fin 2015.
- Personne, parmi le personnel affecté à la propreté, n'a reçu de formation spécifique à la gestion des déchets.
- La municipalité de Hassi El Frid ne dispose pas d'un plan détaillé de formation pour perfectionner les compétences de son personnel en matière des activités de propreté.

Conditions de travail

Les conditions de travail sont souvent très difficiles, notons par exemple :

- La non disponibilité des équipements de protection individuels (gants, combinaison de travail, chaussures de sécurité...).
- Absence de locaux sociaux (douches, vestiaires).
- Risque lié à la chute des conteneurs dû au mauvais fonctionnement du dispositif de lève conteneur
- Disfonctionnement des feux de signalisation, absence des marchepieds...
- Absence de formation sur les mesures de sécurité au travail.
- Manipulation très difficile des conteneurs déjà en place, vu qu'ils sont sur le sable par terre.
- Les agents de collecte ne sont pas soumis ni à la vaccination requise contre des infections typiques liées à ce type d'activité ni à un contrôle médicale périodique.

3.2. Diagnostic technique

Pré-collecte des déchets

- Ce sont 70 conteneurs métalliques de 770 L dont 60 conteneurs distribués dans les circuits de collecte. Les 10 conteneurs restants siègent encore dans le parc.
- Un nombre de conteneurs en mauvais état (roues bloquées ou manquantes, conteneurs déformés).
- Une manipulation très difficile des conteneurs déjà en place, vu qu'ils sont placés sur le sable par terre...
- Les conteneurs sont mal entretenus et ne sont pas nettoyés.

Collecte des déchets

Secteurs de collecte

Un secteur de collecte divisé en deux circuits de collecte. Le premier circuit est collecté de 7h à 12h, commence du parc pour arriver à cité Hammam El Gharbi en passant par la délégation et l'hôpital. Le deuxième circuit est collecté l'après-midi de 15h à 18h, la collecte commence du parc pour arriver au cimetière et cité El Gharbi en passant par le lycée secondaire et la mosquée.

Déchets collectés

En absence des moyens de pesage des déchets, la commune n'est pas en mesure de fournir des informations sur les quantités des déchets collectées, notamment avec l'absence d'un pont bascule dans la ville.

La quantité annuelle collectée est estimée de la façon suivante :

Table 2. Estimation des quantités des déchets collectés en tonne par an

Nombre de voyage par jour	Quantité par voyage Tonne	Nombre de jours / an	Quantités collectées Tonne par an
2	1.933	312	1206
3	1.933	312	1810
		Moyenne	1508

Déchets générés versus Déchets collectés

Avec une population estimée à 5501 habitants pour l'année 2019 (Selon le nombre d'habitants en 2014 et le taux de croissance fourni par l'INS), la production des déchets ménagers et assimilés dans le secteur de Hassi El Frid est estimée à 2006 tonnes par an. Ce qui donne un taux moyen de collecte de 75%, comme l'illustre le tableau suivant :

Table 3. Rapport entre les déchets collectés par rapport aux déchets produits

Nombre de voyage par jour	Quantité par voyage en Tonne	Nombre de jours /an	Quantités collectées Tonne par an	Quantités produites Tonne par an	Taux de collecte
2	1.933	312	1206	2006	60%
3	1.933	312	1810	2006	90%
		Moyenne	1508	2006	75%

Dépotoirs anarchiques et points noirs

Il y a une quinzaine de points noirs de différentes tailles constitués essentiellement de déchets ménagers et de déchets d'élevage et en quantité moins importante de déchets de démolition et de gravats. Ces déchets sont déversés dans des terrains non bâtis.

Parc et maintenance du matériel roulant

- Étant donné que Hassi El Frid est une municipalité nouvellement créée, elle n'est pas encore dotée de son propre parc municipal. Elle utilise actuellement l'ancien siège de la délégation comme abri pour le matériel.
- La maintenance du matériel est totalement externalisée. Un contrat est établi avec une société privée pour l'entretien, la réparation et l'approvisionnement en pièces de rechange.

Collecte des déchets dans les autres secteurs de la commune

La municipalité de Hassi El Frid avec 19400 habitants, appartient administrativement à la délégation de Hassi El Frid et comporte cinq secteurs: Hassi El Frid, El Kamour, Saloum, Ghanket El Gezia et El Hechim. S'il y a actuellement un système de collecte et transport des déchets pour le secteur de Hassi El Frid, la collecte des déchets est quasi absente dans les autres secteurs. De ce fait, le taux de couverture de la collecte des déchets est de l'ordre de 27%, comme le démontre le tableau suivant :

Table 4. Couverture de la collecte des déchets dans le périmètre communal

Délégation	Hassi El Frid	El Hechim	Ghanket El Gezia	Saloum	El Kamour	Total
Habitants (2019)	5501	1690	2492	2565	7781	20029
Taux couverture (Habitants)	27%					

Mise en décharge

La ville de Hassi El Frid ne dispose pas d'une décharge municipale. Avant, elle déposait ses déchets dans un oued près de l'abattoir. A la suite des réclamations des citoyens, elle dépose actuellement ses déchets un peu plus loin dans la montagne aux abords d'un oued.

Cette pratique est polluante au sol et trop risquée puisque les déchets peuvent être véhiculés par l'eau de pluie et les ramener dans l'oued.

Autres types des déchets

La commune ramasse les déchets ménagers mélangés avec les autres types des déchets, tels que les déchets d'élevage. En effet, l'élevage pratiqué dans les zones urbaines génère des quantités significatives de déchets qui ne sont pas récupérés par les agriculteurs de la région. Ces déchets se trouvent en vrac ou dans des sacs avec les déchets ménagers.

La commune ne procède à aucune collecte sélective des déchets, elle n'offre pas de services payants de collecte de certains types de déchets particuliers.

3.3. Diagnostic de la communication

La communication interne et externe dans la commune n'atteint pas le niveau désiré, vu l'absence de toute structure dédiée et vu l'absence d'une stratégie et d'un plan de communication qui regroupe l'ensemble des actions à entreprendre par la commune pour impliquer l'ensemble des acteurs locaux.

Communication interne

La communication au sein de la commune de Hassi El Frid est une communication informelle, directe et occasionnelle. Elle s'est basée uniquement sur l'utilisation du téléphone et des affichages.

Communication externe

- La stratégie de la commune de Hassi El Frid en matière de communication s'est orientée de plus en plus vers la participation des citoyens dans toutes les décisions qui touchent l'avenir de la ville.
- La commune effectue quelques activités de communication avec son environnement et ses partenaires sans disposer ni d'une stratégie de communication ni d'un plan de communication qui re-couvre l'ensemble des actions à entreprendre par la commune pour favoriser l'adhésion et mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs locaux.
- La commune ne réserve aucun budget pour la communication et ne dispose ni de médias régionaux (presse écrite, radio local), ni de publication périodique propre à la commune. Un site web est en cours de finalisation et sera prêt début 2020.
- L'opinion du citoyen sur les services de propreté est importante. La commune a besoin de l'opinion de ses citoyens pour savoir si ses services sont satisfaisants et comment les améliorer.
- La commune de Hassi El Frid n'a pas effectué une étude lui permettant de comprendre le comportement de ses habitants vis-à-vis de l'environnement et notamment la gestion des déchets.

3.4. Diagnostic financier et calcul des coûts

A. Aspects calcul des coûts

Estimation du coût de collecte et de transport des déchets

Etant donnée que le tracteur utilisé dans le cadre de la collecte des déchets est un don du conseil régional et que la totalité du personnel affectée à la collecte sont des occasionnel payée sur le budget du conseil régional, il est plus intéressant d'estimer le coût de collecte des déchets pour la commune de Hassi El Frid de la façon suivante comme indiquée dans le tableau Tab 5 qui suit :

Table 5. Estimation du coût de collecte et de transport des déchets (Secteur Hassi El Frid)

Secteurs	Hassi El Frid
Véhicules	Tracteur & Remorque Tasseuse
Nombre de voyage	2.5
Fréquence/an	312
Total collecte/an	1508
Amortissement tracteur	7600
Amortissement 2 Remorque tasseuse	3362
Amortissement Conteneurs	8861
Amortissements	19824
Salaires (2chauffeurs + 4ouvriers)	77619
Gasoil+ Lubrifiants	11542
Assurance	500
Réparation	6080
Coût exploitation engin	18122
Coût exploitation Conteneurs	2127
Coût total d'exploitation	20249
Frais généraux	19573
Coût total	137265
TND/ Tonne	91

Les graphiques ci-dessous illustrent les éléments constitutifs du coût total de collecte et de transport des déchets dans la commune de Hassi El Frid :

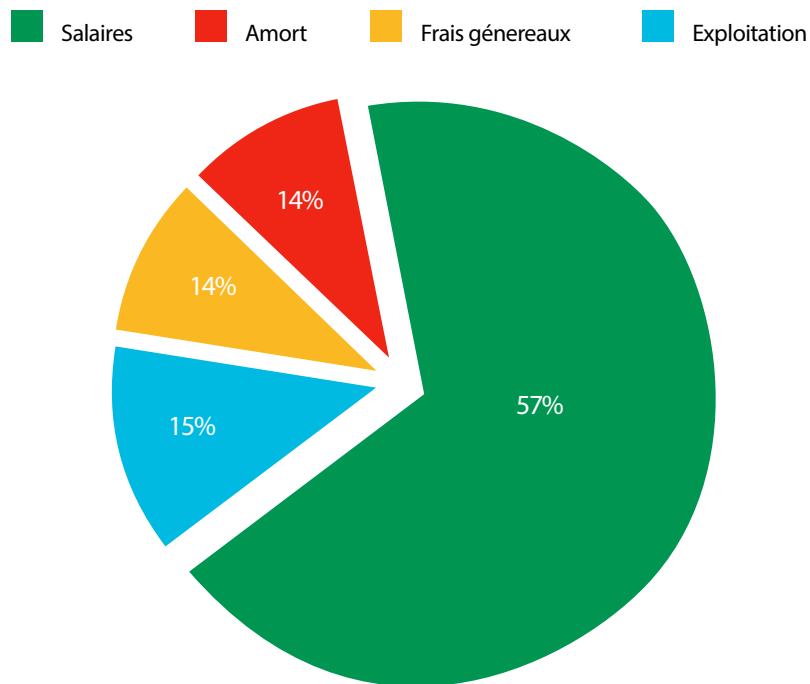


Figure 3. Eléments constitutifs du coût total de collecte et transport des déchets

B. Aspects financiers

Dépendance financière

- Les ressources propres de la commune rapportées aux ressources totales autres que les ressources provisoires montrent une faible autonomie financière de l'ordre de 7%.
- La moitié des dépenses de fonctionnement (51%) est financée par les ressources propres de la commune
- La dépendance de la commune envers les transferts de l'Etat (fond propre et contribution) est élevée et est de l'ordre de 89%.

Structure des dépenses

- Pour l'année 2018, les dépenses courantes liées aux rémunérations, donc en particulier aux salaires, par rapport aux dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 42,7%. Il est à noter que la part du personnel à augmenté en 2019 pour passer de 60735 DT en 2018 à 283 923 DT en 2019. Cette augmentation est prise en charge par l'Etat à travers le mécanisme 16 et elle sera payée sur le budget de la commune à partir de Juillet 2019. La commune doit améliorer sa marge de manœuvre et sa capacité de gestion par la maîtrise de cette charge salariale.
- Les dépenses dues aux équipements et aux interventions publiques représentent une part importante des dépenses titre1 et est de l'ordre de 55 %. L'augmentation de ces charges de direction diminue la capacité de gestion de la commune.

Les recettes ordinaires de la commune

- La part des recettes propres de la commune n'atteint que 11% de la recette titre 1. Ce sont des ressources fiscales constituées principalement des recettes provenant de la concession des marchés (19875 DT),

des taxes sur les autorisations et les services administratives (13 614 DT) et de la surtaxe sur le courant électrique (38714 DT).

- Absence des recettes qui proviennent de la taxe sur les immeubles bâtis, les non bâtis et une très faible recette de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel (TCL).
- 89% de la recette titre 1 provient du fond commun (499 526 DT) et des subventions et contributions destinées à la gestion (95 000 DT).

Ratios par habitants

Le tableau ci-dessous donne une idée sur quelques ratios par population de Hassi El Frid.

Table 6. Ratios par Habitants -2018

Ratios	2018 (DT)
Dépenses de fonctionnement / habitant	7,150
Recettes propres / habitant	3,640
Dépenses d'équipement brut / habitant	4,600

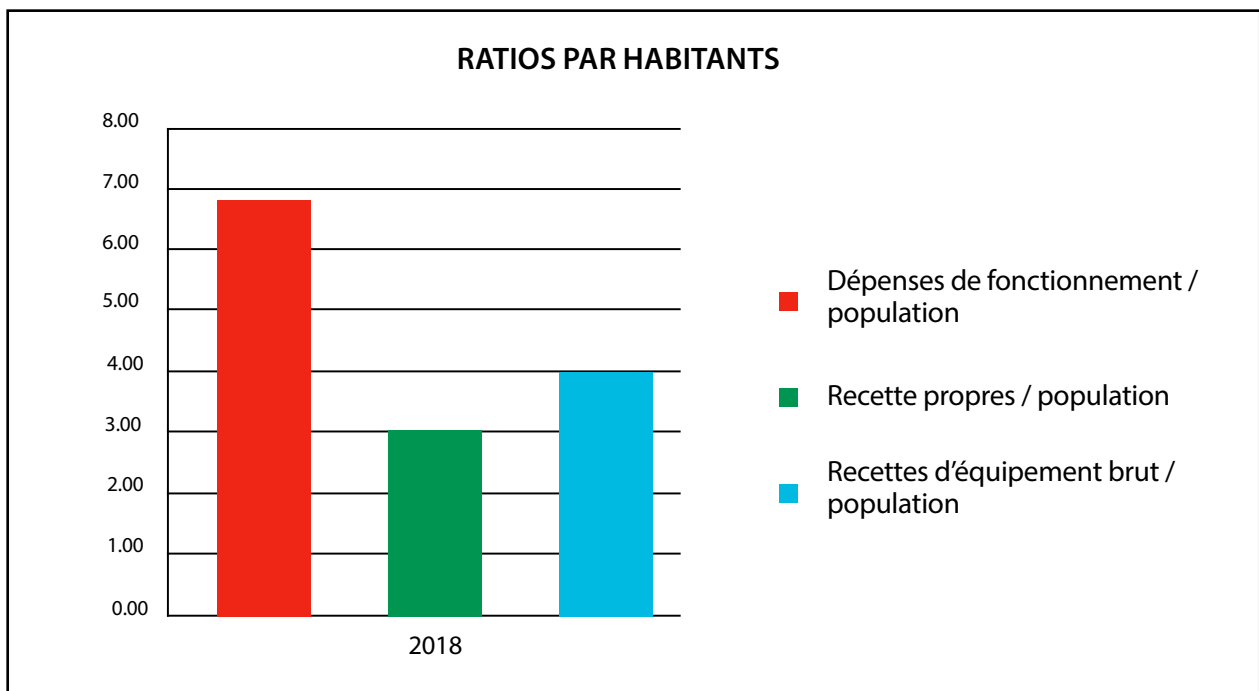


Figure 14 : Ratios par habitant (2018)

La municipalité de Hassi El Frid montre des taux très faible en matière de dépenses et recettes par habitant, et ce en comparaison par rapport à d'autres communes tunisiennes.

4. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

4.1. Opportunités et contraintes

Opportunités

- Le nouveau système politique décentralisé qui permettra plus d'autonomie dans la prise de décision et dans la gestion des affaires locales par les responsables communaux
- Le potentiel de coopération décentralisée et au développement, notamment pour les régions défavorisées, dont la commune de Hassi El Frid fait partie.
- L'existence de plusieurs fonds internationaux dédiés à améliorer la gouvernance locale ; la commune est appelée à en profiter.
- La tendance vers le recours au secteur privé et le partenariat public privé dans les projets communaux, telle que la gestion communale des déchets.
- L'orientation nationale vers un encouragement de la réalisation de projets intercommunaux et lancements des études juridiques, institutionnelles et financières à propos de ce sujet.
- Les programmes de formations élaborés par le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD) dont l'objectif est de développer les compétences du potentiel humain des communes et d'améliorer la gestion communale et notamment la gestion des déchets .
- Volonté manifestée, d'implication réelle de la part de la société civile pour une meilleure gestion des déchets.
- Une prise de conscience progressive, par la société civile, des coûts engendrés par la gestion des déchets.
- Multitudes des solutions pour la maîtrise des coûts (programme de réduction de fréquence, implication du secteur privé, utilisation des conteneurs enterrés et semi enterrés, développement de la coopération intercommunale...).

Contraintes

- Les moyens humains et financiers de la commune sont limités.
- Le rôle confié à la commune qui doit participer à l'effort régional dans l'emploi d'ouvriers de chantiers occasionnels.
- Absence d'un réseau d'assainissement et de station de traitement des eaux usées, d'où le recours aux fosses septiques et à leur vidange.
- Absence de brigade de contrôle des infractions en matière de gestion des déchets.
- Perte de confiance entre commune et citoyen.
- Absence de médias locaux et régionaux.
- Comportement non-respectueux des habitants en matière de gestion des déchets : non-respect des horaires de collecte et la création des points noirs .
- Budget communal présentant les dépenses budgétaires par nature et non par fonction.
- La non possibilité aux communes de percevoir des redevances liées à la collecte et traitement des déchets produits par les ménages.

4.2. Points forts, points faibles et recommandations

Organisation et gestion des ressources humaines

POINTS FORTS, POINTS FAIBLES

- Absence d'un organigramme spécifique à la section chargée de la propreté.
- Beaucoup de postes vacants au niveau de la structure de propreté (chef de propreté et chef d'équipe).
- Absence de fiches de description des postes de travail et de délimitation des responsabilités.
- Absence d'un manuel de procédures qui définit et décrit les méthodes et techniques administratives à appliquer par poste et fonction de travail.
- Absence d'une vision et d'un plan stratégique claire et écrit relatifs à la propreté de la ville.
- Inexistence des documents de travail tels que les programmes d'intervention des missions de propreté, les fiches des travaux, les notes de travail interne et les rapports mensuels sur l'exécution des travaux de propreté.
- Manque de logiciel bureautique Microsoft Excel pour enregistrement et stockage des données de propreté.
- Absence de recours aux opérateurs privés pour la réalisation de certaines activités de propreté.
- Inexistence des actions réelles d'intercommunalité avec les communes voisines.
- Effectif insuffisant compte tenu de l'extension du territoire de la commune et des nouvelles exigences de réorganisation de la structure de propreté.
- Nombre d'occasionnels élevé .
- Faible niveau d'instruction du personnel propreté.
- Le personnel de propreté ne bénéficie pas de sessions de formation.
- Absence d'un bloc sanitaire doté des moyens nécessaires (Lavabo, toilette, douche, chauffe-bain) pour assurer la propreté individuelle des agents de collecte et de nettoyage.
- Les ouvriers de collecte des déchets ne portent pas les équipements de protection individuelle.
- Les équipes de collecte ne bénéficient ni des vaccinations requises ni de surveillance médicale.

RECOMMANDATIONS

- Création d'un organigramme relatif à la structure gestion des déchets.
- Elaboration d'une description des postes de travail dans des fiches de fonction et des fiches de postes jusqu'au niveau des chauffeurs d'engins qui précisent les missions, les attributions et délimitent les responsabilités de chaque responsable et agent.
- Conception, élaboration et mise en place d'un manuel de procédure et d'organisation.
- Exploitation du modèle analytique de calcul des coûts à mettre en place comme la première source d'information.
- Instauration de contact et d'échange d'expériences avec les villes jumelées, notamment dans le domaine de la gestion des déchets.
- Renforcer les compétences de l'effectif de la structure de propreté en tenant compte de la nouvelle réorganisation de la structure de propreté et compte tenu de l'extension du territoire de la commune.
- Elaboration et mise en place d'un plan de formation continue au profit du personnel de la structure de propreté.
- Amélioration des conditions de travail et de sécurité.
- Mettre à la disposition du personnel un local social aménagé (vestiaires, sanitaires, douche avec chauffe-bain) adapté à l'effectif et à son activité.
- Fourniture des vêtements de sécurité en quantité suffisante et en qualité appropriée.
- Meilleure sensibilisation du personnel de collecte aux risques du métier.

Gestion des déchets

POINTS FORTS, POINTS FAIBLES

- Beaucoup de zones non couvertes par la collecte.
- Insuffisance de moyens matériels et humains.
- Le balayage manuel n'est pas généralisé sur tout le territoire communal.
- La méconnaissance des quantités et de la composition des déchets.
- L'absence de circuits homogènes de collecte qui couvrent tous les secteurs de la commune.
- La collecte mélangée de tout type de déchets municipaux (DMA, Déchets d'élevages).
- La mise en place de système de conteneurs 770l sans étude préalable pour le volume requis et pour l'emplacement et la tournée de leur vidange.
- La prolifération des points noirs et des dépôts sauvages.
- L'âge avancé du tracteur utilisé.
- Les remorques tasseuse sont conçues de façon qui ne permet pas le tassement complet des déchets.
- Absence d'un parc municipal.
- Absence de lavage régulier du matériel.
- Absence d'une décharge contrôlée et un centre de transfert pour les déchets ménagers.

RECOMMANDATIONS

- Lancer une campagne pour la caractérisation des déchets ménagers et assimilés pour tout le territoire communal de Hassi El Frid.
- Acquérir de nouveau matériel roulant pour la collecte des déchets ménagers.
- Elaborer une étude préalable pour le dimensionnement et l'emplacement des conteneurs.
- Instaurer un planning de lavage périodique.
- Instaurer des circuits de collecte des déchets ménagers avec des objectifs d'amélioration de la propreté
- Eradiquer des points noirs.
- Introduire progressivement le tri sélectif des déchets recyclables.
- Généraliser le balayage des rues.
- Engager le plutôt possible une étude d'aménagement du parc municipal (atelier de réparation, local sanitaire, douche, vestiaire).
- Construire une station de lavage équipée ou faire externaliser le service de lavage.
- Activer les procédures pour l'aménagement d'un centre de transfert ou d'une décharge contrôlée.

Communication

POINTS FORTS, POINTS FAIBLES

- Création d'une page officielle Facebook de la commune.
- Absence d'une cellule chargée de l'information ou d'une personne spécialisée en communication.
- Absence d'une stratégie et d'un plan de communication.
- Absence d'un budget spécifique alloué à la communication.
- Pas de réunions de travail périodiques et systématiques.
- Absence de site web pour la commune.
- Inexistence de radio et presse locale.
- Manque de supports de communication en papier (brochure, prospectus) mis à la disposition des citoyens.
- Absence des procédures de gestion des plaintes.
- Absence de sondage sur la satisfaction du citoyen.

RECOMMANDATIONS

- Créer une cellule chargée de la communication et la doter en moyens humains et matériels nécessaires.
- Instaurer la coordination par l'organisation de réunions périodiques au sein des structures et veiller à l'élaboration de comptes rendus ou PV y afférents.
- Créer et mettre en œuvre d'un site web.
- Créer une documentation promotionnelle de la ville (une brochure de présentation de la ville et de

la commune, un CD...).

- Intensifier les campagnes de sensibilisation des citoyens et écoliers et professionnels aux bonnes pratiques de la gestion des déchets ménagers : supports d'information, évènements publics... sur les horaires de collecte, compostage des déchets élevages, le service payant de collecte des déchets de démolition...

- Le plaider et la mobilisation citoyenne vis-à-vis l'ANGED et le ministère pour l'aménagement d'une décharge contrôlée ou un CT à Hassi El Frid.

- Evaluer la satisfaction de la population.

Finance et calcul des coûts

POINTS FORTS, POINTS FAIBLES

- Absence d'un suivi et contrôle de l'activité de propreté à travers des indicateurs quantitatifs et d'analyse.

- Absence de l'information financière détaillée sur les dépenses de la collecte et transport des déchets.

- Faible autonomie financière de l'ordre de 7% (Ressources propres rapportées aux ressources totales autres que les ressources provisoires).

- La moitié des dépenses de fonctionnement (51%) est financée par les ressources propres de la commune .

- La dépendance de la commune envers les transferts de l'Etat (fond propre et contribution) est élevée de l'ordre de 89%.

- La part des recettes propres de la commune n'atteint que 11% de la recette titre 1. Ce sont des ressources fiscales constituées principalement des recettes provenant de la concession des marchés (19875 DT), les taxes sur les autorisations et les services administratives (13 614 DT) et de surtaxe sur le courant électrique (38714 DT).

- Absence des recettes qui proviennent de la taxe sur les immeubles bâtis, les non bâtis et une très faible recette de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel (TCL).

- Absence d'une recette provenant de la redevance d'enlèvement des ordures non ménagères.

- Taux très faible en matière de dépenses et recettes par habitants.

RECOMMANDATIONS

- Instauration d'un système simplifié de calcul des coûts permettant de connaître :

- Le coût réel par tonne de déchets collectée.

- Les coûts directs et indirects détaillés, par tonne des déchets collectée, par habitant et par ménage.

- Suivre la consommation du carburant pour chaque engin.

- Établir des fiches par engins pour suivre les dépenses de maintenances et d'entretiens.

- Améliorer la marge de manœuvre de la commune et sa capacité de gestion par la maîtrise de la charge salariale.

- Créer une recette qui proviennent de la taxe sur les immeubles bâtis, les non bâtis, recette de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel (TCL), recette provenant de la redevance d'enlèvement des ordures non ménagères (Etablir une procédure de sensibilisation ciblée, informer le contribuable de l'importance des dépenses consacrées à la gestion des déchets).

5. VISION FUTURE ET FICHES D'ACTIONS

L'énoncé de la vision stratégique de la propreté et notamment de la gestion des déchets ménagers et assimilés permettra à la commune de Hassi El Frid de se projeter dans l'avenir et de déterminer ce qu'elle souhaite devenir dans le domaine de la propreté au terme de l'horizon 2024.

5.1. Vision future de la commune (Horizon 2024)

A l'horizon de l'an 2024, Hassi El Frid aura une qualité de vie meilleure pour ses citoyens par une gestion efficace et durable des déchets tout en procédant à la réutilisation des déchets d'élevages. La structure de propreté de la commune sera bien organisée avec une utilisation optimale de ses moyens humains et matériels afin d'améliorer le taux et la couverture de la collecte dans le périmètre communal. La commune travaillera en étroite concertation avec les autres acteurs locaux et régionaux tout en bénéficiant d'une participation responsable et active de ses citoyens.

5.2. Fiches d'actions

La vision future de la commune sera déclinée en des projets et actions à développer et à planifier dans le présent PCGD qui touchent les quatre composantes du PCGD, à savoir l'organisation et la gestion des ressources humaines, la composante technique, la communication interne et externe et les aspects liés au finances et coûts de la gestion des déchets.

Composante A. Organisation et gestion des ressources humaines

Action 1 : Améliorer l'organisation interne de la section de propreté

1 - Objectifs :

- Délimiter les responsabilités au sein de la structure propreté
- Améliorer le taux d'encadrement au sein de la structure propreté
- Améliorer les relations de communication entre le personnel

Renforcement en personnel proposé dans le cadre de ce PCGD

Un responsable propreté

Trois surveillants pour les missions de contrôle sur terrain des travaux de collecte et de nettoyage et ce pour les agglomérations de Hassi ElFrid, Kamour, Mzeraa.

Deux équipes de collecte (Chauffeur et deux ouvriers) pour les agglomérations de Kamour et Mzeraa

Un chargé des affaires administratives de la section propreté et du parc

Un chef de parc et des ouvriers pour les ateliers de réparation

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 4 étapes

1. Collecte des données nécessaires sur la nouvelle organisation de l'unité collecte déchets ménagers, collecte autres types des déchets (élevages) et balayage
2. Recensement et élaboration en détail de la liste des tâches à accomplir régulièrement pour chaque domaine d'intervention et ce pour la structure propreté et le parc

3. Elaboration de l'organigramme nécessaire et des fiches de description des postes

4. Elaboration d'un manuel de procédures qui décrit les procédures techniques et administratives en vigueur, les supports d'information utilisés et les recommandations d'amélioration retenues

3 - Impacts attendus :

- Meilleure organisation interne des activités administratives et techniques
- Utilisation soigneuse des moyens humains et techniques disponibles
- Meilleur suivi des activités de propreté et d'entretien

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Le secrétaire général de la commune
- Le parc municipal

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Coût prévisionnel est estimé à 114000 DT sur deux années : 39000 DT pour la première année et 75000 DT pour la deuxième année

Source de financement : Budget de la commune et bailleurs de fonds

6 - Période de réalisation :

- Année 2021 et année 2022

7- indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Liste des taches
- Tableau d'affectation des ressources humaines et techniques

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- La présidente et le secrétaire général de la commune

Composante A. Organisation et gestion des ressources humaines

Action2 : Engager une démarche de coopération décentralisée et mobiliser des partenaires pour le financement du PCGD

1 - Objectifs :

- Bénéficier de l'apport de la coopération décentralisée en matière de mobilisation des programmes et des lignes financières.
- Renforcer et diversifier la coopération avec des communes étrangères

Actions proposées dans le cadre de ce PCGD tout en cherchant un financement possible dans le cadre des coopérations

Achat des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants...)

Dotation en équipements de surveillance, équipements de GPS, connexion internet et équipements bureautiques

Achats de 220 conteneurs 240L ou 145 conteneurs 360L et étude des emplacements de ces derniers

Achats de petits matériels et équipements pour le parc et les travaux de nettoyages (corbeilles à papiers, pousse pousse, balais)

Actions de campagnes de communication et sensibilisation des citoyens

Actions de formation en gestion des déchets, sécurité en travail, gestion du parc, bases de données et calcul des coûts

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 4 étapes

1. Engagement des démarches de coopération dans le domaine de la gestion des déchets
2. Identification des partenaires financiers
3. Organisation d'un séminaire de divulgation du PCGD auprès des partenaires nationaux et internationaux
4. Communication avec les partenaires financiers et se doter du PCGD comme un document bancable (des procédures de demande de financements et des appels d'offres)

3 - Impacts attendus :

- Développement des ressources de la commune
- Financement du PCGD

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Le conseil municipal
- Le secrétaire général de la commune
- Les associations
- Les partenaires de financement
- Les organismes locaux et nationaux

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Le coût des équipements et actions citées en haut seront détaillées chacun dans son fiche action correspondant

6 - Période de réalisation :

- Année 2020

7 - indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Etat d'avancement du projet
- Réalisation des actions du PCGD dans les délais et le planning prévu

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- Le président et le secrétaire général de la commune

Composante A. Organisation et gestion des ressources humaines

Action3 : Elaborer et mettre en place un plan de formation continue

1 - Objectifs :

- Améliorer les connaissances, les compétences et le savoir faire dans les domaines de gestion des déchets
- Améliorer le rendement des personnels et améliorer la qualité des services rendus

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 4 étapes

1. Définir les besoins en formation : technique, sécurité, calcul des coûts, communication...
2. Identifier les thèmes de formation dans chaque domaine et définir la manière de réalisation (formation interne, externe en coordonnant avec la CEFAD, COMun, Giz, CilgVNGi...)
3. Arrêter la liste du personnel concernée par la formation
4. Elaborer un plan de formation d'au moins deux années : axes de formation, calendrier d'exécution, profil des formateurs, budget de financement, réalisation/suivi/évaluation des formations

3 - Impacts attendus :

- Amélioration des compétences
- Amélioration de la motivation et de la productivité du personnel
- Amélioration de l'implication des citoyens dans l'amélioration de la collecte

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Les structures communales concernées : propreté, ressources humaines...
- Partenaires potentiels : CFAD, ANGED, CITET, GIZ, CilgVNGI, Tadaeem...

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Coût prévisionnel est estimé à 10000 DT sur deux années : 5000 DT pour la première année et 5000 DT pour la deuxième année
- Source de financement : Budget de la commune, CEFAD et bailleurs de fonds

6 - Période de réalisation :

- Année 2022 et année 2023

7 - indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de sessions de formation
- Budget formation/Budget d'exploitation de la commune

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- Le président et le secrétaire général de la commune

Composante A. Organisation et gestion des ressources humaines

Action4 : Améliorer les conditions de travail

1 - Objectifs :

- Protéger le personnel
- Motiver les effectifs

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 5 étapes

1. Définir les besoins en équipements de protection (EPI) pour assurer la sécurité au travail
2. Veiller à la vaccination effective des ouvriers concernés contre des infections typiques liées à ce métier comme par ex. le tétanos, l'hépatite et la tuberculose
3. Analyser les causes d'accidents de travail et propositions des mesures préventives
4. Elaborer un guide d'hygiène et sécurité du personnel de collecte qui définit les risques, les bonnes pratiques, les règles d'hygiène, ainsi que les mesures de prévention
5. Préparer et exécuter un module de formation sur les documents élaborés et une campagne de sensibilisation sur la sécurité des ouvriers

3 - Impacts attendus :

- Réduction du nombre d'accidents de travail
- Réduction des cas d'infection
- Motivation des effectifs

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Les structures communales concernées : propreté, ressources humaines...
- Le secrétaire général de la commune
- La commission permanente concernée

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Coût prévisionnel est estimé à 13500 DT
- Source de financement : Budget de la commune et bailleurs de fonds

6 - Période de réalisation :

- Année 2022

7 - indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Qualité de la forme et du fond du manuel d'hygiène et de sécurité
- Nombre des accidents de travail
- Budget dépensé pour la sécurité et hygiène des ouvriers

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- Le président et le secrétaire général de la commune

Composante B. Aspects techniques

Action 5 : Développer et réorganiser les circuits de collecte pour les déchets ménagers et assimilés et déchets d'élevage

1 - Objectifs :

- Doter la commune des circuits de collecte tenant compte des caractéristiques du territoire : viabilisation, types d'habitats ; état des voiries, etc.,
- Mettre à la disposition une matière valorisable dans l'agriculture

Réorganiser la collecte des déchets ménagers et assimilés dans la délégation de Hassi ElFrid

Définition d'un secteur de collecte unique qui sera collecté par l'utilisation des conteneurs collectifs 770 L déjà en place et d'un camion à benne tasseuse de volume 12 m³ et plus (si la commune trouve les moyens de financement nécessaires).

La commune peut également utiliser une remorque tractable de 7m³ et prévoir l'achat d'un tracteur (90000 DT) ou d'un camion à benne tasseuse d'une capacité de 7m³(180000 DT) :

1ere solution : *Le secteur sera collecté par l'utilisation d'un engin de 7m³ et l'utilisation de 35 conteneurs collectifs de 770L. L'engin fera trois voyages par jour et 2.2 tonnes par voyage.*

2eme solution : *Doubler le nombre des conteneurs (déjà la commune possède actuellement 70 conteneurs collectifs), diviser la délégation de Hassi Elfrid en deux zones de collecte puis chaque zone fera l'objet d'une collecte de 1 jour sur 2.*

Développer la collecte des déchets ménagers et assimilés dans les autres délégations de la commune

Agglomérations d'El Kamour : *composée des agglomérations de Kamour, Maksem Thrab, Kariet Boujema, Kariet Soudan.). Pour un nombre de 4400 habitants, le système de collecte à mettre en place sera un camion à benne tasseuse d'une capacité de 7m³ et 100 conteneurs 240L ou 70 conteneurs 360L.*

Agglomérations d'El Mzeraa : *composée des agglomérations de Guira, Kharroub, Mzeraa, Ghanket El Gezia, Loubiete et El Hechim. Pour un nombre de 5200 habitants, le système de collecte à mettre en place sera un camion à benne tasseuse d'une capacité de 7m³ et 120 conteneurs 240L ou 80 conteneurs 360L.*

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 4 étapes

1. Procéder à la géolocalisation/ cartographie des circuits basé sur les modes de collecte retenus
2. Collecter et analyser les paramètres de chaque circuit
3. Etablir des calendriers d'enlèvement spécifiques en impliquant les habitants et mettre en place un plan de communication avec des actions de sensibilisation.
4. Introduire la collecte sélective des déchets d'élevage (gisements, mode de présentation, fréquence et horaire de collecte)

3 - Impacts attendus :

- Augmenter le taux de collecte des déchets ménagers
- Augmenter le taux de couverture du territoire communale
- Améliorer la propreté des rues et la satisfaction des citoyens
- Réduire les coûts de collecte et transport des déchets

- Réduire les quantités des déchets à mettre en décharge

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Structure propre, associations, caisse des prêts

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Coût prévisionnel est estimé à 479000 DT sur trois années : 97000 DT pour la première année, 190400 DT pour la deuxième année et 191600 DT pour la troisième année
- Source de financement : Budget de la commune, Caisse des prêts et bailleurs de fonds

6 - Période de réalisation :

- Année 2020, année 2021 et année 2023

7 - indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Taux de collecte et de couverture de la collecte des DMA
- Coût de collecte
- Budget investissement et fonctionnement
- Satisfaction des citoyens

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- Le président et le secrétaire général de la commune

Composante B. Aspects techniques

Action 6 : Lancer une étude de caractérisation des déchets, tri, recyclage, et valorisation des déchets recyclables

1 - Objectifs :

- Déterminer les quantités et la composition des déchets ménagers et assimilés
- Déterminer les quantités des déchets de démolition et de construction
- Déterminer les quantités des déchets d'élevage
- Etudier l'intérêt et la faisabilité de mettre en place une industrie de recyclage et valorisation des fractions de déchets recyclables

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 5 étapes

1. Mener une opération de caractérisation des déchets ménagers en prenant en considération les différentes zones et les changements saisonniers.
2. Déterminer le gisement pour chaque fraction de déchets recyclables et identifier les sources et les destinations potentielles (Industrie, restaurants, collecteurs, recycleurs...)
3. Faire l'état des lieux des partenaires d'exécution (Associations, chiffonniers, secteur privé) et analyser leurs intérêts
4. Etudier la faisabilité technico-économique des scénarios : déterminer les moyens humains et matériels nécessaires et étudier la rentabilité du projet.
5. Elaborer un plan de gestion des déchets de démolition et de construction en étudiant la possibilité de les réutiliser

3 - Impacts attendus :

- Connaître le volume et la composition des différents types des déchets.
- Disposer des données réelles nécessaires à une meilleure planification future des projets de gestion des déchets
- Réduction de la quantité des déchets à mettre en décharge
- Impact économique positif à travers le développement de l'industrie de recyclage

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Structure propreté, MALE/ANGed, associations, producteurs des déchets recyclables, secteur informel et secteur privée

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Coût prévisionnel est estimé à 10000 DT
- Source de financement : Budget de la commune et bailleurs de fonds

6 - Période de réalisation :

- Année 2024

7 - indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Production spécifique des déchets ménagers, déchets d'élevage et déchets de démolition et de construction
- Camembert de composition des déchets ménagers, notamment les fractions organiques et recyclables
- Rapport sur les scénarios de recyclage et valorisation
- Plan de gestion des déchets de démolition et de construction

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- Le président et le secrétaire général de la commune

Composante B. Aspects techniques

Action7 : Elaborer un programme d'éradication des points noirs et d'aménagement de la décharge municipale

1 - Objectifs :

- Améliorer la propreté de la ville
- Impliquer les citoyens dans les affaires municipales

Constats et actions proposées dans le cadre de ce PCGD

Un budget de 134 MD est déjà prévu pour l'aménagement du parc municipal

- 22 oct. 2019 2:16:12 PM
- ✓ Pn1 wed thahrai Rte slatnia
 - Pn2
 - Pn3
 - Pn4
 - Pn5
 - Pn6
 - Pn7
 - Pn8 derrière abattoir
 - Pn9 cité maktouf
 - Pn10
 - Pn11 près usine
 - Pn12
 - P13
 - Pn14
 - Pn15



Une quinzaine de points noirs de différentes tailles constitués essentiellement de déchets ménagers et de déchets d'élevage et en quantité moins importante de déchets de démolition et de gravats .

Il est utile, dans un premier temps, de nettoyer ces points noirs par le transport des déchets ménagers et des déchets d'élevage et par l'étalement sur place des déchets de démolition et de construction. Dans un deuxième temps, il est nécessaire d'aménager un site pour ce type de déchets même en intercommunalité avec les autres communes limitrophes. Ce site doit être gardé et bien connu par les citoyens.

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 4 étapes

1. Mettre en place les mesures nécessaires à leur élimination par la mobilisation de toutes les parties prenantes possibles
2. Proposer un plan d'aménagement pour le site actuel de la décharge municipale avec les travaux nécessaires, les moyens et les intervenants, ainsi qu'un planning d'intervention.

3 - Impacts attendus :

- Propreté, hygiène et cadre de vie de la ville sont améliorées
- Carte des points noirs et plan d'aménagement de la décharge sont élaborés

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Structure propreté, associations et toutes les parties prenantes possibles

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Coût prévisionnel est estimé à 18000 DT sur deux années : 13000 DT pour la première année et 5000 DT pour la deuxième année
- Source de financement : Budget de la commune

6 - Période de réalisation :

- Année 2023

7- indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de points noirs traités
- Réclamations traitées par rapport aux réclamations reçus
- Carte des points noirs et plan d'aménagement de la décharge

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- Le président et le secrétaire général de la commune

Composante B. Aspects techniques

Action8 : Mettre à niveau du parc municipal et réaliser les travaux d'aménagement

1 - Objectifs :

- Augmenter la durée de vie du matériel de collecte et minimiser le coût de collecte
- Diminuer le risque de perturbation dans le service quotidien de collecte
- Assurer une efficacité dans les travaux d'entretien et de maintenance

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 4 étapes

1. Elaborer un plan d'aménagement du parc : Local sanitaire et vestiaire, atelier de réparation, station de lavage équipée, magasin de pièces de rechange.
2. Identifier, caractériser et acquérir les équipements de maintenance, outillage, la quantité de pièces de rechange minimale nécessaire,
3. Préparer l'organisation à mettre en place (organigramme, fiches de fonctions, besoin en personnel)
4. Préparer les supports et les fiches de suivi pour l'entretien et maintenance des engins

3 - Impacts attendus :

- Meilleure disponibilité du matériel
- Service de collecte améliorée et coût moins élevée

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Structure propreté et le secrétaire général de la commune

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Coût prévisionnel est estimé à 110000 DT sur deux années : 55000 DT pour la première année et 55000 DT pour la deuxième année
- Source de financement : Budget de la commune et caisse des prêts

6 - Période de réalisation :

- Année 2023 et année 2024

7 - indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Parc aménagé
- Taux d'immobilisation des engins
- Organigramme et fiches de fonction du parc

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- Le président et le secrétaire général de la commune

Composante C. Aspects communication

Action9 : Créer un bureau de communication et l'équiper des supports de communication adéquats

1 - Objectifs :

- Améliorer les relations de communication entre le personnel de la commune ;
- Améliorer la participation et l'implication du citoyen dans les décisions municipales

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 4 étapes

1. Désignation et formation d'un responsable du bureau de communication.
2. Acquisition de matériel informatique et bureautique,
3. Elaborer une brochure en papiers de présentation de la ville et un CD médiatique
4. Créer un site web dynamique

3 - Impacts attendus :

- Meilleure communication en interne et en externe
- Meilleure connaissance de la commune de la part de ses citoyens
- Amélioration de la confiance entre le citoyen et sa commune

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Structure propre, bureau de communication et le secrétaire général de la commune

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Coût prévisionnel est estimé à 27250 DT sur deux années : 13000 DT pour la première année et 14250 DT pour la deuxième année
- Source de financement : Budget de la commune et bailleurs de fonds

6 - Période de réalisation :

- Année 2021 et 2022

7 - indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Qualité de la formation dispensée
- Disponibilité des moyens matériels
- Qualité du site et des supports de communication

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- Le président et le secrétaire général de la commune

Composante D. Aspects financier et calcul des coûts

Action10 : Introduire un système de calcul analytique des coûts, d'informations et de prise de décision

1 - Objectifs :

- Améliorer le suivi des activités de la collecte des déchets ;
- Améliorer le système de prise de décision relatif à la gestion des déchets
- Evaluer les écarts par rapport à une prévision budgétaire
- Positionner les résultats de la commune par rapport à d'autres communes
- Identifier des pistes de maîtrise des coûts

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 5 étapes

1. Effectuer un diagnostic approfondi : situation financière, technique, organisationnelle
2. Elaborer une maquette de la base de données couvrant toutes les informations utiles à collecter
3. Identifier et préparer le personnel pour la saisie, la documentation et l'analyse des données
4. Introduire et optimiser un modèle de calcul des coûts et d'analyse des données (Découpage analytique et choix des unités d'œuvre/clés de répartition)
5. Définir les indicateurs de mesure de prise des décisions, ainsi que la périodicité et la fréquence d'élaboration de ces indicateurs

3 - Impacts attendus :

- Meilleure communication en interne et en externe
- Des coûts réels de collecte sont calculés
- Les aspects coûteux des services rendus peuvent être identifiés et optimisés
- Prise des décisions plus appropriées concernant la stratégie future de la gestion des déchets (par ex. la délégation de la collecte au secteur privé dans des zones bien ciblées)

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Tous les services concernés de la commune

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Coût prévisionnel est estimé à 11000 DT
- Source de financement : Budget de la commune et bailleurs de fonds

6 - Période de réalisation :

- Année 2021

7 - indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Tableau de bord spécifique avec les indicateurs requis
- Qualité de la formation dispensée

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- Le président et le secrétaire général de la commune

Composante D. Aspects financier et calcul des coûts

Action 11 : Améliorer le recouvrement de la commune par des actions de sensibilisation

1 - Objectifs :

- Etablir une procédure de sensibilisation ciblée
- Informer le contribuable de l'importance des dépenses consacrées à la gestion des déchets
- Convaincre le contribuable de la nécessité de s'acquitter de ses impôts afin d'améliorer la qualité de vie dans la commune

2 - Définition du contenu de l'action : Cette action se déroulera en 6 étapes

1. Définir les meilleures techniques et les moyens pour informer et convaincre les contribuables tels que:
2. Produire un spot publicitaire et des programmes radio,...
3. Procéder à un affichage de sensibilisation par le biais de banderoles dans les places les plus fréquentées de la commune
4. Organiser des journées ouvertes de sensibilisation dans les locaux de la commune
5. Inviter les personnes clés à aider dans cette action de sensibilisation (Imprimer des dépliants destinés aux citoyens ...)
6. Conventionner avec des associations qui se chargeront de la sensibilisation du citoyen pour l'acquittement de ses impôts

3 - Impacts attendus :

- Une action de sensibilisation efficace et permanente encourage les contribuables à payer leur taxe

4 - Acteurs et partenaires potentiels

- Service taxe, citoyen, associations...

5 - Coût prévisionnel et sources de financement possibles

- Coût prévisionnel est estimé à 8000 DT
- Source de financement : Budget de la commune et bailleurs de fonds

6 - Période de réalisation :

- D'une fréquence annuelle

7 - indicateurs de suivi et d'évaluation :

- La procédure de sensibilisation a-t-elle été déclenchée ?
- Le nombre de contribuable ayant répondu à l'appel à la suite de cette campagne.
- Le nombre de contribuables s'étant engagé à régler leur dette vis-à-vis de la commune

8 - Responsable de l'exécution et de suivi :

- Le président et le secrétaire général de la commune

5.3 Planning de réalisation et coût estimé du PCGD

Projet / Action	Coûts en DT	2020		2021		2022		2023		2024	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action1 : Améliorer l'organisation interne de la section de propreté	114000										
Action2 : Engager une démarche de coopération décentralisée et mobiliser des partenaires pour le financement du PCGD	0										
Action3 : Elaborer et mettre en place un plan de formation continue	10000										
Action4 : Améliorer les conditions de travail	13500										
Action5 : Développer et réorganiser les circuits de collecte pour les déchets ménagers et assimilés et déchets d'élevage	479000										
Action6 : Lancer une étude de caractérisation des déchets , tri, recyclage, et valorisation des déchets recyclables	10000										
Action7 : Elaborer un programme d'éradication des points noirs et d'aménagement de la décharge municipale	18000										
Action8 : Mettre à niveau du parc municipal et réaliser les travaux d'aménagement	110000										
Action9 : Créer un bureau de communication et l'équiper des supports de communication adéquats	27250										
Action10 : Introduire un système de calcul analytique des coûts, d'informations et de prise de décision	11000										
Action11 : Améliorer le recouvrement de la commune par des actions de sensibilisation	8000										
Total	800750										

5.4 Pistes de financement du PCGD

Les principaux partenaires qui peuvent appuyer la commune de Hassi El Frid dans le financement de la mise en place de son Plan communal de gestion des déchets sont les suivants :

CPSCL

CFAD

ANGed et MALE

Ministère de l'Equipement (Direction Régionale de Kasserine)

FNVT

Bailleurs de fonds internationaux

IDEMA ●
INITIATIVE POUR UNE DÉCENTRALISATION
EFFICIENTE ET DES MUNICIPALITÉS ATTRACTIVES

Immeuble IRIS, 3ème étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie
Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242
Email : cilg@cilg-international.org - Site web : www.cilg-international.org